Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20260828-2026_08_05-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du 28 août 2026
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Eline LE GUYADER, Claudine CAUMONT, Vincent LE PROVOST, Stéphanie LE MENER, Kévin LE COËNT

ABSENTS EXCUSES : Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER,

Secrétaire de séance : Katy COSQUER

Date de la convocation : 20 août 2026

2026-08-05 Adhésion à l'ALECOB

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation-rénovation des logements de l'ancienne poste, et afin d'optimiser les économies d'énergies, il peut être judicieux d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) qui propose aux collectivités du pays COB un service de proximité dédié à la maitrise des dépenses et consommations énergétiques ainsi qu'une proposition d'accompagnement de projet sur leur patrimoine communal.
Cet accompagnement est appelé « Conseil en Energie Partagé (CEP) ».

Il précise que l'adhésion, qui repose sur une convention de 3 ans, est calculée sur la base de 1.20€/an/habitant soit pour la commune de Saint-Gilles-Pligeaux un montant de 378.00 €/an pour 2026, 2027 et 2028

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer à l'ALECOB pour 3 ans pour un montant annuel de 378.00 €**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette opération**

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le maire
Gildas GUYADER